

AVIS n°2026-54

En application de l'article 31 du règlement intérieur du CSRPN Bretagne, chacun des membres signataires du présent avis atteste qu'aucun intérêt particulier ou élément dans ses activités passées ou présentes n'est de nature à mettre en cause son impartialité dans le présent avis, à la date de sa signature.

Dénomination : Demande d'avis du CSRPN sur le projet de révision de la liste rouge régionale des mammifères terrestres de Bretagne

Demandeur : Observatoire des mammifères de Bretagne, Groupe Mammalogique Breton (GMB), Bretagne vivante, Office Français de la Biodiversité (OFB)

MOTIVATIONS OU CONDITIONS

- **Objet de la demande**

Pour les 55 espèces évaluées, 9 espèces sont menacées, 12 quasi-menacées et 25, moins de la moitié, en préoccupation mineure. Les données sont insuffisantes pour statuer pour 9 d'entre elles. Par comparaison avec la liste de 2015, une espèce, le Vespertilion bicolore, classé alors DD n'a pas été évaluée en raison de sa présence extrêmement rare (2 mentions en 20 ans). Les changements de statut sont dus en grande partie à une amélioration des connaissances. Celles-ci ont permis de mettre en évidence des déclin jusqu'alors non caractérisés mais pour la plupart probablement déjà en cours ou amorcés il y a dix ans, et dans quelques cas une amélioration ou une meilleure appréhension de la situation. Si le statut de 5 espèces s'améliore, celui de 11 autres se détériore. Trois espèces passent de « LC » à « DD », et pour trois autres, classées « DD » en 2015, un statut a pu être défini, à chaque fois « NT ». Le pourcentage d'espèces menacées passe ainsi de 10,9% à 19,1 %, illustrant une fragilisation générale des populations des espèces les moins généralistes.

La cohérence avec la liste rouge nationale de 2018 est respectée à une exception près : la Sérotine commune, classée « quasi-menacée » à l'échelle nationale est considérée en « préoccupation mineure » en raison de l'absence de signes évidents de déclin.

- **Avis du CSRPN Bretagne**

En l'absence de contre-indications aux conclusions présentées et méthodologie employée, et à l'issue des échanges avec l'ensemble des membres en commission du mardi 20 janvier 2026 ; le Conseil scientifique régional du Patrimoine naturel (CSRPN) émet un avis favorable à la révision de la liste rouge régionale des mammifères terrestres de Bretagne.

Vote en séance

- **Positionnements favorables** : 10 membres présents
- **Positionnements défavorables** : Aucun
- **Abstentions** : Aucune

La liste rouge régionale des mammifères terrestres de Bretagne, ainsi révisée, est validée par les membres du CSRPN.

Validation unanime de la liste rouge mammifères continentaux de Bretagne, sous réserve de la validation finale par l'UICN (méthodologie et statuts espèce par espèce).

AVIS

FAVORABLE [X]
FAVORABLE SOUS CONDITIONS []
DEFAVORABLE []

Fait le 22 mai 2026

Signature(s)

Mickaël Monvoisin,
Vice-président du CSRPN